

Notices historiques sur le château et la châtelainie de La Bruyère-L'Aubépin, et sa fonction forestière

La châtelainie de La Bruyère-L'Aubépin.

Le géographe Nicolas de Nicolaÿ, (1517-1583)¹, parmi ses multiples œuvres, qui témoignent de l'ampleur de ses curiosités², a écrit, outre une *Description du Berry*, une *Générale description du Bourbonnois*, qui, publiée pour la première fois en 1569³, donne, pour la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, une description assez détaillée de ce qu'était alors le « chastel et chastellenie de la Bruyère-L'Aubépin ».

La Bruyère, surnommée « l'Aubépin »⁴, constituait l'une des dix-sept châtelainies qui partageaient le duché de Bourbonnais, toutes fondées sur l'existence d'un « château », où résidait primitivement un capitaine ou châtelain, représentant du duc, lequel était au XVI^{ème} siècle, le roi de France, depuis la condamnation du duc de Bourbon, et la réunion de ses possessions au domaine royal réalisée par François I^{er} en 1531. Mais, en réalité, le duché fut donné à plusieurs reprises durant le XVI^{ème} siècle en apanage par le souverain à l'un de ses fils. En 1569, l'apanagiste était l'ultérieur roi de France Henri III. Ainsi s'explique l'expression « procureur du roi et de monsieur » que l'on rencontre dans le texte de Nicolaÿ.

La châtelainie de La Bruyère s'étendait seulement sur « quelques paroisses et villages des collectes d'Ainay et d'Hérisson », selon l'expression du géographe, avec trois termes qui méritent chacun un commentaire.

¹ Frédéric Hitzel, « Nicolay, Nicolas de », dans François Pouillon (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, 2008, p. 720-721.

² Parmi lesquelles, il nous plaît de citer ses *Navigations et Pérégrinations en la Turquie*, si exotiques par rapport à notre région, publiées sous le titre *Dans l'Empire de Soliman le Magnifique*, par Marie-Christine Gomez-Géraud et Stéphane Yérasimos, Paris, Presses du CNRS, 1989.

³ Paris, Éditions du Palais-Royal, 1974, reproduisant celle de Moulins, 1889, Librairie Historique du Bourbonnais, avec une introduction d'A. Vayssièrre, archiviste de l'Allier, deux tomes en un volume, la description de La Bruyère-L'Aubépin se situant au t. 2, p. 62-64.

⁴ On verra dans ce surnom le souci de distinguer le château, chef-lieu de la circonscription qui portait son nom, d'autres toponymes analogues, également situés dans la région, et on se tiendra en garde contre des identifications abusives ou trop légèrement avancées.

La paroisse, circonscription de base religieuse, mais également civile, était l'ancêtre de la commune actuelle, institution issue de la Révolution de 1789 et actuellement si menacée. Par conséquent, « villages », dans ce texte, doit être entendu dans le sens de hameaux ou écarts, conforme à l'usage local, et non dans celui du français le plus courant. Quant à la collecte, sa signification est précisée plus loin dans le même texte, là où il est dit : « il y a pareillement audit pays, selon l'élection et département de la taille, paroisses, villages et collectes le nombre de 574 »⁵, faisant comprendre qu'il s'agit d'une circonscription fiscale, pour la perception de l'impôt fondamental de l'époque, appelé significativement la taille. Mais curieusement, le géographe ne cite le nom d'aucune localité relevant de la châtelainie de La Bruyère, sinon celui de « la ville de Cérilly », comptant 448 feux, soit plus que sa population actuelle (si l'on admet, comme il est courant, le chiffre de 5 habitants par feu), et où se tiennent « l'expédition de la justice, les assises et les officiers », tandis que le grand-maître des Eaux-et-Forêts, qui est le capitaine du château, tient ses assises, quand il les fait, à La Bruyère-L'Aubépin. Sinon, le géographe énumère quelques vassaux du château, tous qualifiés de « sieur », à savoir ceux de Valnivault « ayant justice vassale », de Froidequeue, d'Allières et d'Angully, de Marsin, de Quinsay, de Villechevreul et de Mazières.

Parmi ces noms, on reconnaît ceux de quelques lieux encore identifiables, notamment Languilly⁶, Marsin⁷, Quinsay⁸, Villechevreux⁹ et

⁵ t. 2, p. 97. Le *Littre* donne comme premier sens de collecte : « anciennement, la levée des impositions ; le temps pendant lequel un collecteur était en fonction ».

⁶ Languilly, lieu-dit de la commune de St-Bonnet-Tronçais, non loin de Richebourg. M. Piboule écrit : « Il ne semble exister aucune trace de l'ancien château de Languilly, mais la « maison bourgeoise » de la Girauderie pourrait avoir remplacé le chef de cet ancien fief » (*op. cit.*, p. 118). La carte 1/25.000 porte les deux toponymes voisins de Languilly et La Girauderie.

⁷ A Marsin, sur la route de Cérilly à l'Isle-et-Bardais, on signale une motte, emplacement d'un ancien château (M. Piboule, *Mémoires des communes bourbonnaises. Au pays de la forêt*, p. 64).

⁸ M. Piboule identifie Quinsay au lieu-dit Le Vieux Château [commune de Cérilly ?], où « se dressent encore, sur une esplanade entourée de fossés de 15 à 20 m de large, les vestiges d'un donjon ceint de murailles », et dont le seigneur possédait des droits en forêt de Tronçais et de Civrais, par lettres patentes du duc, datées de mai 1368 (« Châteaux et anciens retranchements... », p. 32-33).

⁹ Villechevreux, château dont les ruines furent abattues à la fin du XIX^e siècle, et qui était situé à peu de distance à l'est de l'église de Vitray (M. Piboule, *Mémoires des communes bourbonnaises. Au pays de la forêt*, p. 189).

Mazières¹⁰, et d'autres qui le sont moins, tels que Froidequeue¹¹, ou Valnivault¹².

Les châtelainies voisines de celle de La Bruyère sont celles d'Ainay-le-Château¹³ et d'Hérisson¹⁴. Il est difficile de tracer les limites exactes de ces circonscriptions autrement que par les localités situées dans l'une ou l'autre d'entre elles. Celle d'Ainay-le-Château, qui s'étendait loin vers le nord, dans l'actuel département du Cher, atteignant Charenton (aujourd'hui « du Cher »), Saint-Pierre-les-Étieux, Le Pondy, Meillant, Sagonne, Bannegon (« Bannegon-le-Barré »), Thaumiers, Bessais (aujourd'hui Bessais-le-Fromental), Saint-Aignan des Noyers, mais aussi vers l'ouest, englobant notamment Saint-Amand et Orval, apparaît au contraire beaucoup plus limitée du côté qui nous intéresse ici,

¹⁰ Mazières : lieu-dit avec château, sur la limite entre les communes du Brethon et de Cérilly (carte 1/25.000). Cf. « La légende de Mazières (Le Brethon) », dans Abbé Charles-Antoine-Marie Bordelle, *Légendaire du Pays de Tronçais*, présenté par Camille Gagnon, Cérilly, Syndicat d'Initiative Aumance-Tronçais, 1982, p. 71-74.

¹¹ Nicolay signale, semble-t-il, deux Froidequeue : l'une vassale de La Bruyère-L'Aubépin (t. 2, p. 62), l'autre, « la terre, justice et maison seigneuriale de Froidequeue », vassale de la châtelainie de Bourbon (t. 2, p. 14). M. Piboule, (dans R. Germain dir., *Châteaux, fiefs...*, p. 121) amalgame les deux références pour un lieu disparu de la commune de Couleuvre. Ailleurs, il ne parle, à propos de Couleuvre, que de la justice vassale de la châtelainie de Bourbon, localisée sur la carte des Fleury, en 1665, comme « village de Fretecu » (*Mémoires... Au pays de la forêt*, p. 250), avec le commentaire des arpenteurs : « Une pièce de bruerie et terre en labour contenant mil six arpens & demy, dans laquelle pièce sont enclos les bastimens des domaines de Protierre, le Collombir, Joanneau, village de la Rue, le village de Fretecu, et le domaine de Clauda », parmi les « héritages tant que dedans que joignant icelle forest, lesquels sont autrefois sortis d'icelle » (<http://www.amis-tronçais.org/p28.htm>). Ailleurs encore M. Piboule localise Froidequeue « entre le Claudat et Rozière », sur la commune de Couleuvre (« Châteaux et anciens retranchements... », p. 50-51).

¹² M. Piboule écrit que « Valnivault s'est aussi écrit Valguinault et Varnivault, mots dans lesquels la terminaison "vault" est indicatrice d'un ancien système fortifié », mais ne propose aucune localisation (« Châteaux et anciens retranchements autour de la forêt de Tronçais », *Études Archéologiques* 25-26 (1988), *Le Pays de Tronçais*, p. 31-51, spécialement p. 32.

¹³ Décrite aux chapitres 108 et 109 : « De la ville, chastel et chastellenie d'Ainay-le-Chastel » et « Paroisses et collectes de ladite chastellenie », t. 2, p. 39-43.

¹⁴ Décrite aux chapitres 103 à 107 : « Du chastel, ville et chastellenie d'Hérisson », « Villes, bourgs et paroisses de ladite chastellenie », « Seigneurs vassaux de ladite chastellenie ayant justice », « Forests et buissons de ladite chastellenie », « Domaine de ladite chastellenie », t. 2, p. 20-39.

puisque l'on y trouvait, en dehors d'une « paroisse » maintenant intégrée à la commune d'Ainay (Saint-Bénin, « avec les maisons seigneuriales de Vougan et Chandon »), seulement « Braise » (aujourd'hui Braize, alors « village et collecte, et commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, estant de la paroisse de Saint-Bonnet-du-Désert, près lequel est la maison noble de la Pacaudière »), Bardais (« paroisse de la justice d'Ainay, estant joignant la forest de la grande Tronçais », Saint-Bonnet-du-Désert (aujourd'hui St-Bonnet-Tronçais), « Isle » (maintenant jointe à Bardais, pour former L'Ile-et-Bardais) « paroisse dans la grande Tronçais »).

La châtelainie d'Hérisson, quant à elle, s'étendait loin vers le Sud et vers l'Ouest, atteignant d'un côté Cosne (aujourd'hui Cosne-d'Allier), Estivareilles, Saint-Victor, et de l'autre Le Vilhain, Le Brethon, Vitray, Meaulne, Urçay...

Il semble donc que la juridiction de la châtelainie de La Bruyère-L'Aubépin se limitait à l'étendue de la forêt, avec quelques écarts, constituant des fiefs vassaux, sur la périphérie de celle-ci, peut-être antérieurement gagnés sur elle, et la ville de Cérilly, déjà importante à la fin du XVI^{ème} siècle, alors que le géographe ne mentionne pas un nombre de feux à La Bruyère. On comprend mieux ainsi l'identification entre le capitaine de la forteresse et le grand-maître des Eaux-et-Forêts.



Vue satellite laissant apparaître les enceintes du château, avec le tracé des fossés et le chemin.

Le chemin de Bourges à Riom.

Si l'emplacement de La Bruyère-L'Aubépin ne coïncide aucunement avec un lieu naturellement élevé, pour qu'on y ait établi une forteresse, du moins celle-ci gardait-elle une importante voie de passage.

La Bruyère-L'Aubépin se situait sur le chemin direct de Paris à Riom, entre Ainay-le-Château et Cérilly, mais en évitant cette dernière, et en traversant la forêt de Tronçais. Les étapes, depuis Bourges, étant constituées par Saint-Just (4 lieues), Dun-le-Roy (aujourd'hui Dun-sur-Auron, 3 lieues), « Le Pont Didz de Bourbonnois » (2 lieues), « Ainay-le-Château » (2 lieues), « passe la forest de Tronsay », La Bruyère l'Aubespain (3 lieues), « La Cave » (3 lieues), « Cosne en Bourbonnois » (aujourd'hui Cône d'Allier, 2 lieues)....¹⁵

Le tracé de la route, qui devait correspondre à l'ancienne voie romaine, est précisé pour la traversée de la forêt par Lucien Fanaud¹⁶, qui indique la bordure ouest du cimetière et le lieu-dit Le Pavé, à Ainay-le-Château, Richebout, avec la vieille chaussée qui « avait déjà été reconnu par M. Bertrand, exploitant forestier à Cérilly, qui nous a fait part de ses découvertes », faisant évidemment allusion au regretté Élie Bertrand, qui fut président de la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, décédé en 2002, et dont les travaux d'archéologie extensive en forêt de Tronçais sont fondamentaux et mériteraient de connaître une nouvelle édition, plus largement diffusée que ses *Lettres de Tronçais*, qu'il éditait lui-même. L. Fanaud poursuit le tracé par bordure nord de l'étang de Tronçais, la route des Forges avec le Rond des Carrières, le Pavillon des Brais (dénommé par lui « le Pavillon des Eaux et Forêts »), le Rond du Pendu et le château du Point du Jour. Là, le tracé de Fanaud se fait un peu plus flou : « puis passant au nord du domaine du Béry, elle arrive au voisinage de l'ancien château de la Bruyère-l'Aubespain. Ce tracé, depuis le Rond du Pendu est celui de l'ancienne route de Cérilly ». Plutôt que de supposer

¹⁵ *Le guide des chemins de France*, Paris, 1953, citée en pièce justificative par E. J. M. Vignon, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur du Dépôt des Cartes et Plans et des Archives au Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, t. 1, Paris, 1862, p. 77.

¹⁶ *Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais*, Moulins, Les Imprimeries Réunies, 1966, p. 109-110. Il en existe une réédition avec préface de René Germain, Romagnat, Ed. De Borée, 2005.

que l'ancien tracé suivait la route actuelle jusqu'au croisement du chemin des Assences et obliquait là vers le sud et le lieu-dit la Breure, il nous paraît plus vraisemblable de penser qu'il suivait le chemin indiqué sur la carte 1/25.000 tout droit en direction de La Breure, poursuivi jusqu'à celle-ci par une limite de propriété.

Le château de la Bruyère-L'Aubépin dans les troubles du XIV^{em} siècle.

En août 1248, le testament que fait le sire de Bourbon, Archimbaut VII, avant de partir et mourir en croisade, cite une chapellenie de Bruère, située probablement dans la châteltenie d'Ainay, mais pas de château, ni de châteltenie de La Bruyère¹⁷. Nous sommes tentés de comprendre qu'il existe alors une chapelle à La Bruyère, à laquelle le sire assigne 15 livres de rente, payables en la châteltenie d'Ainay, mais pas encore de château, et que ce qui sera la châteltenie de La Bruère-L'Aubépin n'a pas encore été démembrée de celle d'Ainay-le-Château. De même, en 1288, on dénombrait seulement 16 châteltenies en Bourbonnais, le nom de La Bruyère-L'Aubépin ne figurant pas encore sur la liste¹⁸.

Nous doutons que La Bruyère-L'Aubépin, avant d'appartenir au sire, puis duc de Bourbon, ait été une maison templière. Un prêtre du diocèse de Limoges, dénommé Clément de Saint-Hilaire, fut arrêté, en 1307, à l'occasion de la répression contre les Templiers, à La Bruyère du Temple, localité du diocèse de Bourges « apud Brugeriam Templi Biturencensis diocesis »¹⁹. Mais la référence est trop peu précise que l'on soit sûr qu'il s'agisse bien de notre Bruyère-L'Aubépin, qui aurait bien effectivement relevé du diocèse de Bourges, mais le toponyme, sous ses diverses variantes, Bruyère, Breure, Bruère... est trop commun dans la région, pour que cette simple mention suffise à lever le doute. Il existait

¹⁷ M. A. Chazaud, *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon (XII^e-XIII^e siècles)*, Moulins, 1865, pièce justificative XXI, p. XXXVIII-XL, spécifiquement p. XL : « Item capellanie castri mei de Aynaio volo quod assideantur XV libre reddituaes, et capellanie de Brueria alie XV libre reddituales in castellania de Aynaio ». La distinction est nette entre la chapellenie (*capellania*) et la châteltenie (*castellania*).

¹⁸ Olivier Mattéoni, *Servir le prince. Les officiers des ducs de Bourbon à la fin du Moyen Age (1356-1523)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 108-111.

¹⁹ Jules Michelet, *Procès des Templiers*, Paris, 1851 ; rééd., Paris, Ed. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1987, t. 2, p. 180.

d'ailleurs dans cette zone une Bruyère du Temple, ou Bruyère de Braize, mentionnée par Nicolaj²⁰.

Le premier document certain connu, témoignant de l'existence du château et de son appartenance aux seigneurs de Bourbon, est un acte de 1309 qui montre que le sire de Bourbon avait fait améliorer les défenses du château de la Bruyère-L'Aubespain, et notamment réparer ses fossés²¹. On peut supposer qu'entre 1288 et cette date, le château avait été édifié, et la châtelainie démembrée de celle d'Ainay (et peut-être aussi de celle de Hérisson) pour veiller spécialement sur la préservation et l'administration de la forêt, ce qui expliquerait la faible étendue de la châtelainie.

L'épisode le plus marquant de l'histoire du château de La Bruyère-L'Aubépin se situe au cours de l'année 1369 et se trouve rapporté dans la chronique du duc Louis de Bourbon, dit « le bon duc »²². On est alors au moment de la reprise de la guerre de Cent ans, après le repris procuré par le traité de Brétigny et Calais en 1360, et les ennemis sont désignés comme « les Anglais », sans que toujours sous ce terme il s'agisse de soldats venus d'outre-Manche. On peut rappeler qu'une bonne partie de la façade occidentale de la France actuelle, notamment la Guyenne, était restée possession du roi d'Angleterre. Surtout, les armées du temps étaient en grande partie formées de « routiers », mercenaires qui agissaient fréquemment pour leur propre compte. Ainsi, malgré le traité de 1360, qui avait établi officiellement la paix, les régions intérieures du royaume n'étaient pas à l'abri de leurs déprédations. Au mois d'août 1369, une bande, comprenant 120 « combattants » et 200 archers, selon le chroniqueur du bon duc, seulement 100 hommes d'après Froissart, et formée

²⁰ *Op. cit.*, t. 2, p. 47 : « La maison noble, terre et justice de Bruyère-du-Temple », relevant de la châtelainie d'Ainay [le Château], mais aussi « La terre, seigneurie et justice de Bruère-aux-Chatz », tandis que sur la carte placée en fin du volume « Bruyère de Braise » figure entre Le Brethon et Meaulne.

²¹ Guillaume dit Burgalers et Durand Bérard vendent au sire de Bourbon, pour le prix de 37 sols tournois, tout le droit qu'ils avaient sur une portion de terre joignant aux fossés de la Bruère l'Aubespain, et que ledit sire avait fait occuper pour la réparation des fossés de ce château (Jean-Louis-Alphonse Huillard-Bréholles et Albert Lecoy de La Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, Paris, 1867, t. 1, p. 215, n° 1258. Mentionné par L. Fanaud, *Voies romaines et vieux chemins*, p. 110).

²² A. M. Chazaud (éd.), *La chronique du bon duc Loys de Bourbon, par Jean d'Oronville dit Cabaret*, Paris, Société de l'histoire de France, 1876, chapitre 27, p. 75-77.

sans doute de routiers gascons, d'après les noms de leurs chefs²³, partit de Niort et pénétra jusqu'en Bourbonnais. Là, elle s'empara d'abord par ruse du château de Belleperche²⁴, où se trouvait la duchesse douairière, mère du duc de Bourbon, puis d'une autre forteresse, que Froissart nomme « Sainte-Sivière, sus les marces de Limosin »²⁵, mais que le chroniqueur du duc de Bourbon, apparemment mieux informé des questions locales, désigne comme La Bruyère l'Aubépin, la version de la chronique ducale étant par ailleurs confortée par un document d'archive qui dit, qu'en septembre 1369, un messenger porta au duc de Bourgogne des nouvelles « des fors de Belleperche et de La Bruère »²⁶.

Si la reprise de Belleperche sur les routiers devait s'avérer une affaire longue et difficile, il en alla tout autrement à La Bruyère-L'Aubépin, et c'est là que réside l'intérêt de l'histoire. En attendant la venue du duc avec des troupes pour reprendre Belleperche, « les gens de Bourbonnois », c'est-à-dire les chefs des hommes d'armes qu'il y avait sur place, décidèrent d'aller assiéger La Bruyère « afin que, quant le duc leur seigneur serait venu, il n'eust à faire que un siège ». Mais sans doute, ces troupes locales étaient, elles, trop faibles pour mener à bien l'entreprise, et ce furent les populations elles-mêmes qui s'en chargèrent, « le commun du Bourbonnais... qui bien estoient deux mille », dit le chroniqueur, à n'en pas douter les paysans, dans une région peu urbanisée. Face à une troupe expérimentée, les rustres avaient une arme à leur disposition : le feu, et ils en usèrent largement. D'abord en rompant les fossés pour en faire évacuer l'eau, et en les comblant de branchages. Puis en faisant une sape jusqu'au bas de la muraille, pour la faire effondrer. Finalement en mettant le feu, qui permit d'obtenir la reddition des assiégés. Après

²³ Froissart énumère les noms de Bernard de Vesc, Hortingo et Chikos de la Sale (*Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1867-877 [réimp. Osnabrück, 1967], t. 7-1364-1370-, p. 409). Pour la *Chronique du bon duc*, c'était, pour deux d'entre eux, Ciquot de la Saigne et Ortingo d'Ortenie (p. 75).

²⁴ Château aujourd'hui également disparu, et jadis siège d'une châtelainie, situé sur la commune de Bagneux, près de Moulins (R. Germain et autres, *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, p. 157)

²⁵ Si nous n'avons pas trouvé trace de ce château de Sainte-Sivière, l'emplacement pourrait correspondre aux Pierres Civières, amoncellement rocheux et site classé sur la commune de Saint-Léger le Guérétois, où l'on trouve également un lieu-dit Le Château, près de Guéret, la localité nommée immédiatement ensuite, « le Souteresne », s'identifiant évidemment à La Souterraine.

²⁶ André Leguai, *Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent ans*, Moulins, 1969, p. 205, note 95.

quoi, les prisonniers eux-mêmes furent livrés aux flammes : « et tout le remanant des Anglois qui estoient dedans on livra aux communes, qui en firent de grosses charbonnées ». Les prétendus Anglais, comme on l'a vu, étaient probablement en fait des routiers gascons, plus ou moins au service du prince britannique. Quant au terme de « charbonnées », il nous laisse entendre que les assaillants, ou tout au moins une partie des assaillants, étaient constitués de populations forestières, accoutumées à la fabrication du charbon de bois.

Quoi qu'il en soit, on a là un rare et bel exemple de résistance des populations « communes » aux exactions des gens de guerre, et de vengeance prise sur eux, dans une époque troublée, où les hommes d'armes n'épargnaient guère les gens du commun, vivant le plus souvent sur eux et des pillages réalisés à leur rencontre.

La restauration du château et sa brève possession par Jacques Cœur au XV^{ème} siècle.

L'ordre donné, le 2 janvier 1409, par le duc de Bourbon d'appliquer à la réparation de ses forteresses du Bourbonnais certains revenus, avec la lettre des gens des comptes, en date du 31 juillet de la même année, ajournant tous les capitaines des places du Bourbonnais pour mettre cet ordre à exécution²⁷, bien qu'il ne nomme pas La Bruyère-L'Aubépin, devait logiquement concerner cette forteresse, vraisemblablement laissée en mauvais état après les événements rapportés de 1369.

La chose serait d'autant plus vraisemblable que la représentation du château figurant dans l'Armorial de Guillaume Revel permettrait effectivement d'attribuer sa restauration au duc Louis II, de par ses ressemblances avec celui de Moulins, notamment le gros donjon carré percé de fenêtres à croisillons²⁸. Guillaume Revel, chargé au milieu du XV^{ème} siècle, de dresser la liste des fiefs qui relevaient des ducs en Auvergne, Bourbonnais et Forez, adjoignit aux armoiries un dessin représentant le siège de chaque fief. Si son œuvre est restée incomplète²⁹, il y figure

²⁷ Jean-Louis-Alphonse Huillard-Bréholles et Albert Lecoy de La Marche, *Titres de la maison ducal de Bourbon*, Paris, 1867, t. 2, p. 172, n° 4776.

²⁸ Yves Bruhand, « L'amélioration de la défense et les transformations des châteaux du Bourbonnais pendant la guerre de Cent ans », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 116, n° 3 (1972), p. 518-540, notamment p. 525, et l'illustration de la p. 526, tiré de l'Armorial de Guillaume Revel, que nous reproduisons ici.

²⁹ Gabriel Fournier, « Châteaux, villes et villages d'Auvergne au milieu du XV^e siècle d'après l'Armorial de Revel », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 116, n° 2 (1972), p. 287-294.

néanmoins, parmi d'autres, le croquis correspondant au « chatiau de Laubespain », ainsi qu'il est intitulé. Néanmoins, selon un autre chercheur, le croquis de l'Armorial concerne un château différent, celui de l'Aubépin en Forez³⁰.

En 1444, le premier terrier conservé de la châtellenie « de La Bruyere de l'Aubespain » commence par une brève description du château, avec une salle, une chapelle sur laquelle est établi le grenier, un donjon à l'intérieur du château garni de tourelles et environné de fossés pleins d'eau. Les habitants de la châtellenie sont tenus de faire le guet et d'apporter des provisions au château, quand il en est besoin. Mais le duc a coutume d'effectuer les réparations du donjon sans y contraindre les habitants de la châtellenie³¹.

Le 12 décembre 1445, le duc Charles de Bourbon, vendit à *rémeré*³² au Grand Argentier de Charles VII, le célèbre Jacques Cœur, pour le prix de 4.000 livres, les terres de La Bruyère-L'Aubespain et dépendances, auxquelles Jacques Cœur joignit d'autres acquisitions réalisées également sur le domaine du prince³³. L'historien Michel Mollat, qui s'est longuement penché sur les affaires de Jacques Cœur, estime que l'opération était bonne pour le financier, bien que la qualité du terroir y fût inférieure à celle de ses seigneuries foréziennes³⁴. Mais le duc racheta la

³⁰ Olivier Troubat, « Rapport sur l'état du château de la Bruyère-L'Aubespain », *Etudes archéologiques* 25-26 (1988), numéro spécial « Le pays de Tronçais », p. 8-30, spécialement p. 10, avec l'affirmation selon laquelle la « petite place » de L'Aubépin, ou Ebaupin (commune de Fourneaux, canton St-Symphorien de Lay, arrondissement Roanne, Loire), n'a rien à voir avec « l'énorme place bourbonnaise ».

³¹ Archives départementales de l'Allier, A 51 : « C'est le terrier de la chevance de la châtellenie de La Bruyère de l'Aubespain appartenant à très haut et puissant prince Monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne... », *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. A. Chazaud, archiviste. Allier, tome premier, archives civiles*, Moulins, 1883, p. 6-7. Il est de notre intention de poursuivre le dépouillement de ce terrier et des suivants, vu leur intérêt concernant la toponymie ancienne.

³² *Réméré* : « Terme de jurisprudence. Convention par laquelle le vendeur d'un fonds se réserve le droit de reprendre la chose vendue en remboursant à l'acheteur le prix et les frais de son acquisition dans un délai convenu », selon *Le Littré*.

³³ Auguste Vallet de Virille, *Histoire de Charles VII, roi de France et son époque*, 1865, p. 284.

³⁴ *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise au XV^e siècle*, Paris, Aubier, 1988, p. 199

terre de La Bruyère-L'Aubépin pour la même somme en 1456³⁵, après la condamnation et la fuite de Jacques Cœur³⁶. Il s'agissait de la liquidation des biens saisis du condamné, dont on sait qu'une petite partie seulement, n'incluant pas les terres, notamment celle de La Bruyère-L'Aubépin, fut restituée en 1457 à ses enfants. Jean Briçonnet, un juge des finances royales (« élu sur le fait des aides à Tours »), qui donna reçu au duc de la somme versée par lui, avait été l'un des personnages chargés, avec le procureur Dauvet, de la garde des biens du condamné et de l'argent provenant de leur vente³⁷.

Durant le reste du XV^{ème} siècle, les capitaines-châtelains de La Bruyère-L'Aubépin, et leurs lieutenants, figurent parmi les officiers des ducs de Bourbon³⁸, tandis que son terrier, établi en 1444, est renouvelé en 1489³⁹.

La décadence de la Bruyère-L'Aubépin.

Durant une grande partie du XVI^{ème} siècle, après la confiscation du duché, La Bruyère-L'Aubépin paraît garder sa fonction, notamment forestière. Deux capitaines-maîtres des forêts sont mentionnés, respectivement en 1531 et 1553⁴⁰. Et en 1569, le maître des forêts, capitaine de La Bruyère, tient encore ses assises au château.

Mais dès 1591, le siège de la châtelainie est transféré à Cérilly, et une maîtrise particulière des Eaux-et-forêts est instituée dans la petite ville en 1669⁴¹. Le changement de localisation du siège s'expliquerait par la

ruine du château durant les guerres de religion, dont on sait qu'elles ont affecté la région⁴², notamment à Ainay-le-Château et Cérilly, toutes deux mises à sac par les protestants en 1568⁴³. Il est dans ces conditions pour le moins surprenant que Nicolaÿ ne mentionne pas, à cette occasion, une attaque qui aurait été dirigée par les réformés contre le château de La Bruyère-L'Aubépin, et aurait provoqué sa ruine. Le géographe se contente en effet de qualifier celui-ci de « grand et ancien chastel à demi-ruiné »⁴⁴, ce qui laisse entendre que le processus de dégradation de la forteresse, s'il n'était pas encore arrivé à terme au moment de son enquête, était déjà en cours depuis longtemps, et que les guerres civiles de la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle ne constituaient pas le facteur déterminant de la décadence du château.

Cependant le nom de la châtelainie de « La Bruyère-L'Aubépin et Cérilly » survécut jusqu'à la Révolution. Ainsi en 1789, parmi les députés aux États Généraux figurait, pour le Tiers État de la sénéchaussée de Moulins, Jean Gilbert Berthomier de Lavillette (né et mort à Vitray, 1742-1835), procureur du roi « en la châtelainie de Bruyère-l'Aubépin et Cerilly »⁴⁵. Mais, selon toute vraisemblance, durant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, devait s'être poursuivie et achevée la ruine de la forteresse abandonnée, dépourvue qu'elle était désormais, outre de sa fonction militaire, de son rôle administratif⁴⁶.

Jean-Pierre MOLENAT

Directeur de recherche émérite (CNRS - IRHT)

³⁵ L'affirmation de M. Piboule selon laquelle « De 1445 à 1455, La Bruyère-L'Aubépin fut la propriété de Jacques Cœur » (dans Maurice Piboule et Elie Bertrand, *Mémoire des communes bourbonnaises. Au pays de la forêt. Au long des vieux chemins de Tronçais*, Moulins, Foyers ruraux de l'Allier, 1995, p. 61) est de toute façon inexacte, ou trop rapide, la condamnation de l'Argentier remontant à 1453.

³⁶ Jean-Louis-Alphonse Huillard-Bréholles et Albert Lecoy de La Marche, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, Paris, 1867, vol. 2, p. 319, n° 6035: « Quittance donnée par Jean Briçonnet au duc de Bourbon de la somme de 4000 écus d'or neufs, prix d'acquisition de la terre de la Bruyère-l'Aubépin », en date du 7 novembre 1456, original sur parchemin aux Archives Nationales (P. 1374², cote 2426).

³⁷ cf. Michel Mollat et collaborateurs, *Les affaires de Jacques Cœur. Le journal du procureur Dauvet*, 2 vol., Paris, 1952-1953.

³⁸ O. Mattéoni, *Servir le prince*, p. 164, 353.

³⁹ O. Mattéoni, *Servir le prince*, p. 219.

⁴⁰ Elie Bertrand, « La fonction forestière de la Châtelainie de la Bruyère l'Aubépin », *La Lettre du pays de Tronçais*, n° 39 (déc. 1996), p. 16-17, citant le chanoine Berthoumieu: « Le personnel administratif en Bourbonnais sous l'ancien régime », *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1913, p. 195-196, 362, et N. de Nicolaÿ, *op. cit.*, t. 2, p. 64.

⁴¹ Elie Bertrand, *loc. cit.*, *ibidem*.

⁴² O. Troubat cite des propos tenus en 1614, qui parlaient de la ruine du château « pendant les guerres », supposées être celles dites de Religion (« Rapport sur l'état du château », p. 9, note 7).

⁴³ N. de Nicolaÿ, *op. cit.*, t. 2, p. 40, à propos d'Ainay-le-Château: « Et a esté ladite ville et faubourgs fort affligée en l'année dernière, par ceux de la nouvelle religion qui s'en saisirent et pillèrent, mesmement en la ville de Cérilly, qui fut par eux surprise et saccagée, avec grand meurtre de ceux de la ville. Et au départir d'Ainay, non sans grande violence, tuèrent le lieutenant général de la chastellenie », et p. 42-43, sur Cérilly: « laquelle ville fut surprise, saccagée et plusieurs de ses habitants tués en l'an dernier mil cinq cent soixante-huit par ceux de la nouvelle religion qui tenoient Ainay ».

⁴⁴ N. de Nicolaÿ, *op. cit.*, p. 62.

⁴⁵ Assemblée Nationale, Base de données des députés français depuis 1789 (consultée sur internet). Armand Brette, *Les Constituants. Liste des députés et suppléants élus à l'Assemblée constituante de 1789, précédée d'un avertissement*, Paris, Société d'Histoire de la Révolution française, 1897, p. 40.

⁴⁶ Nous n'avons pu trouver trace de l'ouvrage, ou l'article, cité dans René Germain (dir.), *Châteaux, fiefs, mottes, maisons fortes et manoirs en Bourbonnais*, Romagnat, 2004, p. 276, comme « L. Laville, Le château de La Bruyère-Laubespin », sans lieu ni date indiqués.